

[Sénégal]

Participation des parties prenantes – modèle pour la collecte des données

Contenu

Introduction	2
Partie I: Supervision par le groupe multipartite	2
Membres du GMP et présences.....	Erreur ! Signet non défini.
Termes de Référence et pratiques du GMP	11
Réunions du GMP et procès-verbaux	18
Adoption par le GMP	18
Partie II: Participation du gouvernement	19
Contacts avec le collège au sens large.....	24
Utilisation des données	25
Signataires	26
Partie III: Participation des entreprises	27
Nominations au GMP.....	27
Contacts avec le collège au sens large.....	29
Utilisation des données	31
Obstacles à la participation	32
Partie IV: Participation de la société civile	33
Nominations au GMP.....	34
Contacts avec le collège au sens large.....	35
Utilisation des données	36
Obstacles à la participation	37
Pour utilisation par l'équipe de Validation : questions pour guider les consultations sur la participation des parties prenantes	40
Pour utilisation par l'équipe de Validation: Modèle pour un "Appel à points de vue sur la participation des parties prenantes"	41

Période examinée : [de la précédente Validation au début de cette Validation : 08 mai 2018 au 30 juin 2021)

Equipe de Validation : [Alex GORDY et Hugo PARET]

Date butoir : [30 juin 2021]

Introduction

L'ITIE exige une supervision efficace par le groupe multipartite, y compris un groupe multipartite qui fonctionne, où sont représentés le gouvernement et les entreprises et permettant la participation pleine, indépendante, active et efficace de la société civile.

Les exigences clés portant sur la supervision par le groupe multipartite comprennent : (1.1) participation du gouvernement ; (1.2) participation des entreprises ; (1.3) participation de la société civile, y compris le [Protocole de l'ITIE sur la participation de la société civile](#) et (1.4) la mise en place et le fonctionnement d'un groupe multipartite.

L'objectif de ce modèle est de permettre la collecte d'informations auprès de membres du GMP sur la mise en œuvre de ces dispositions. Les parties I à IV de ce modèle doivent être complétées et envoyées au Secrétariat international au plus tard à la date de début de la Validation.

Partie I : La supervision par le groupe multipartite traite de l'Exigence 1.4.b et doit être adoptée par le groupe multipartite avant d'être envoyée au Secrétariat international.

Parties II à IV : doivent être remplies par chaque collège et envoyées au Secrétariat international. Elles doivent être présentées au GMP pour information.

L'équipe de Validation mènera des consultations virtuelles ou en personne pour collecter des informations supplémentaires. En amont de la Validation, un appel à points de vue des parties prenantes sera lancé par le Secrétariat international.

Partie I : Supervision par le groupe multipartite

Cette partie doit être remplie par le secrétariat national ou un groupe de travail du groupe multipartite et doit être adoptée par le GMP avant d'être envoyée au Secrétariat international.

Membres du GMP et présences

1. Membres actuels du GMP. Merci de remplir le tableau ci-dessous. Ajouter des lignes le cas échéant.

Collège	Membre/ suppléant	Membre depuis le (MM/AA)	Nom	Poste	Organisation	Sexe	Participation aux réunions suivantes durant la période examinée (01/01/ 2018 au 30/04/ 2021) – Sur 18 réunions ordinaires (sur la base des feuilles de présence) ¹
Etat	Membre	Avril 2019	Awa Marie Coll SECK	Présidente du CN-ITIE	Présidence de la République	F	11
Etat	Membre	Décembre 2018	Abdou SEYE	Conseiller technique - Direction Générale de la Comptabilité Publique et du Trésor	Ministère des Finances et du Budget	M	00
Etat	Membre	Novembre 2013	Aissatou SY	Conseiller juridique	PETROSEN SA	F	06
Etat	Membre	Juin 2018	Cheikh Fall MBAYE	Directeur de la Promotion de la Bonne Gouvernance	Ministère de la Justice	M	14
Etat	Membre	Février 2015	Khadidiatou DRAME	Juriste - Direction de l'Environnement et des Etablissements Classés (DEEC)	Ministère de l'Environnement et du Développement Durable	F	11
Etat	Membre	Juin 2020	Kardiatou Saldou KA	Conseiller technique	Ministère de la Justice	F	05
Etat	Membre <i>Membre désigné à l'origine au titre de la Primature</i>	Juin 2015	Mamadou MBAYE	Conseiller spécial – Secrétariat Général du Gouvernement	Secrétariat Général du Gouvernement (SGG). [La Loi constitutionnelle n° 2019-10 du 14 mai 2019 a supprimé le poste de Premier Ministre. Les services de la Primature ont été rattachés au Secrétariat Général du Gouvernement (SGG)].	M	11

Etat	Membre	Février 2015	Massène GADIAGA	Conseiller en Planification / Statisticien Economètre – Direction Générale des Douanes	Ministère des Finances et Budget	M	17
Etat	Membre	Juin 2020	Pape Malick DIALLO	Chef du Bureau Centralisation des Recettes – Direction Générale des Impôts et Domaines (DGID)	Ministère des Finances et du Budget	M	02
Etat	Membre	Novembre 2020	Roseline MBAYE	Directrice – Direction des Mines et de la Géologie	Ministère des Mines et de la Géologie	F	00
Etat	Membre	Février 2020	Thierno Seydou LY	Directeur – Direction des Hydrocarbures	Ministère du Pétrole et des Energies	M	00
Etat	Membre	Mai 2021	Abdoul Aziz DIOP	Parlementaire	Assemblée Nationale	M	00
Etat	Membre	Mai 2021	Demba Babael SOW	Parlementaire	Assemblée Nationale	M	00
Secteur privé	Membre	Juillet 2017	Astou MBAYE	CSR Affairs Manager Dangote Senegal	Chambre des Mines du Sénégal	F	11
Secteur Privé	Membre	Juillet 2017	Awa Guéye DIAW	Surintendante Finances et Comptabilité Agem / lamGold	Chambre des Mines du Sénégal	F	16
Secteur privé	Membre	Février 2015	El Hadj Amath DIALLO	Responsable Administratif et	Cadre de Concertation des Compagnies de	M	17

¹ <https://itie.sn/wp-content/uploads/2021/06/GRILLE-PRESENCE-2018-2021.xlsx>

				Financier – Fortesa SA	l'Amont pétrolier et Gazier. ²		
Secteur privé	Membre	Juillet 2017	Hamidou SOW	Directeur Général Adjoint Petowal Mining Company (PMC)	Chambre des Mines du Sénégal	M	03
Secteur privé	Membre	Juillet 2020	Manar BA	Directeur Général BMCC SA	Chambre des Mines du Sénégal	M	00
Secteur privé	Membre	Octobre 2020	Ousseynou DIAKHATE	Responsable de la Communication – BP	Cadre de Concertation des Compagnies de l'Amont pétrolier et Gazier	M	02
Société Civile	Membre	Février 2015	Abdoul Aziz DIOP	Coordinateur Antenne régionale Thiès	Publiez Ce Que Vous Payez	M	16
Société Civile	Membre	Avril 2021	Adama DIALLO	Président du Conseil Départemental de Gossas	Union des Associations des Elus Locaux - UAEL	M	00
Société Civile	Membre	Avril 2018	Amadou SAMB	Expert-Comptable – Cabinet FIDUCIA	Ordre National des Experts Comptables et Comptables Agréés - ONECCA	M	14
Société Civile	Membre	Juin 2020	Fatou Jagne SENGHORE	Directrice Exécutive - Article 19	Publiez Ce que Vous Payez	F	04
Société Civile	Membre	Mai 2020	Jean BASSENE	Directeur Exécutif YMCA	CONGAD	M	05
Société Civile	Membre	Septembre 2020	Mamadou DIEYE	Chargé de Communication –	Syndicat national des Professionnels de l'Information et de la	M	03

² Voir, compte-rendus de réunion des compagnies pétrolières et gazières du sous-secteur de l'amont (1^{er} février 2019, et du 16 août 2019).

				Ministère du Commerce	Communication du Sénégal (SYNPICS)		
Société Civile	Membre	Février 2015	Mor KHOUMA	Secrétaire Exécutif ASPRODEL	Publiez Ce Que Vous Payez	M	12
Société Civile	Membre	Juin 2020	Moussa Mbaye GUEYE	Directeur Exécutif Enda Lead	Publiez Ce Que Vous Payez	M	02
Etat	Suppléant	Juin 2018	Abdoul DIAO	Juriste – Direction de la Promotion de la Bonne Gouvernance	Ministère de la Justice	M	04
Etat	Suppléant	Juin 2018	Adama GAYE	Ingénieur Géologue – Direction des Hydrocarbures	Ministère du Pétrole et des Energies	M	14
Etat	Suppléant	Juin 2020	Assane SECK	Magistrat Conseiller technique	Ministère de la Justice	M	00
Etat	Suppléant	Décembre 2018	Bassrou TALL	Chef de Service Régional – Direction de la Comptabilité Publique et du Trésor (DGCPT)	Ministère des Finances	M	00
Etat	Suppléant	Juin 2018	Mamadou Lamine BEYE	Finance Manager	Petrosen SA	M	00
Etat	Suppléant	Novembre 2016	Mame Coumba Sow GUEYE	Chef de Bureau Régimes Fiscaux Spécifiques – Direction Générale des Impôts et Domaines (DGID)	Ministère des Finances et du Budget	F	00
Etat	Suppléant	Juin 2015	Massata CISSE	Conseiller Technique	Secrétariat Général du Gouvernement (SGG). [La Loi constitutionnelle n° 2019-10 du 14 mai 2019 a supprimé le poste de Premier	M	00

					Ministre. Les services des la Primature ont été rattachés au Secrétariat Général du Gouvernement (SGG)].		
Etat	Suppléant	Novembre 2020	Oumar WANE	Ingénieur Géologue – Direction des Mines et de Géologie (DMG)	Ministère des Mines et de la Géologie	M	08
Etat	Suppléant	Février 2018	Pierre SENE	Juriste - Direction de l'Environnement et des Etablissements Classés (DEEC)	Ministère de l'Environnement et du Développement Durable	M	01
Etat	Suppléant	Mai 2021	Juliette Paule ZINGAN	Parlementaire	Assemblée Nationale	F	00
Etat	Suppléant	Mai 2021	Sidy TRAORE	Parlementaire	Assemblée Nationale	M	00
Secteur Privé	Suppléant	Mai 2021	Maty Ndome KEBE	Responsable Administratif et Financier – Agem / lamGold	Chambre des Mines du Sénégal	M	00
Secteur Privé	Suppléant	Octobre 2019	Dame FALL	Responsable Administratif et Financier – Total Sénégal	Cadre de Concertation des Compagnies de l'Amont pétrolier et Gazier	M	00
Secteur Privé	Suppléant	Février 2018	Diéne THIAM	Responsable Administratif et Financier – Petowal Mining Company (PMC)	Chambre des Mines du Sénégal	M	00
Secteur Privé	Suppléant	Février 2018	Ousmane MBAYE	Responsable Administratif et Financier – Dangote Senegal	Chambre des Mines du Sénégal	M	01
Secteur Privé	Suppléant	Octobre 2019	Seydou KANE	Country Manager – Oranto Petroleum Senegal	Cadre de Concertation des Compagnies de	M	00

					l'Amont pétrolier et Gazier		
Secteur Privé	Suppléant	Juillet 2020	Thierno GOUDIABY	Responsable Administratif et Financier - BMCC	Chambre des Mines du Sénégal	M	00
Société Civile	Suppléant	Juin 2018	Chelkh Tidiane CISSE	Lead Program Manager - ONG 3 D	Publiez Ce Que Vous Payez	M	04
Société Civile	Suppléant	Juin 2020	Daouda DIA	Directeur Exécutif - Gorée Institute	Publiez Ce Que Vous Payez	M	01
Société Civile	Suppléant	Juin 2020	Djibril Amadou KANOUTE	Membre - Association Sénégalaise pour le Développement de l'Energie en Afrique (ASDEA)	Publiez Ce Que Vous Payez	M	01
Société Civile	Suppléant	Juin 2020	Fatoumata Guéye NDIAYE	Présidente - Association des Juristes Sénégalaises (AJS)	Publiez Ce Que Vous Payez	F	00
Société Civile	Suppléant	Avril 2020	Habibou THIMBO	Maire de la Commune de Semmé - Matam	Union des Associations des Elus Locaux (UAEL)	M	00
Société Civile	Suppléant	Juin 2020	Khar Ndiaye SY	Directrice Pays - OXFAM International	CONGAD	F	00
Société Civile	Suppléant	Mai 2020	Makhaly Ndiack NDOYE	Journaliste à L'Observateur (GFM)	Syndicat national des Professionnels de l'Information et de la Communication du Sénégal (SYNPICS)	M	00
Société Civile	Suppléant	Avril 2018	Peinda Yéri FALL	Expert Comptable - Directrice Associée CMBAC	Ordre National des Experts Comptables et Comptables Agréés - ONECCA	F	02

2. Modifications dans la composition du GMP pendant la période examinée et raison (c'est-à-dire si certaines personnes ont été membres du GMP pendant la période examinée mais ne le sont plus). Merci de remplir le tableau ci-dessous. Ajouter des lignes le cas échéant.

Collège	Nom du membre precedent	A cessé d'être membre du GMP le (MM/AA)	Raison	Remplacé par
Etat	Aminata Ndoye TOURE	Janvier 2020	Affectation	Thierno Seydou LY
Etat	Raymond SAGNA	Novembre 2020	Affectation	Roseline MBAYE CARLOS
Etat	Gorgui FALL	Décembre 2018	Affectation	Abdou SEYE
Etat	Mame Coumba Gueye SOW	Juin 2018	Affectation	Banta MANGASSOUBA
Etat	Banta MANGASSOUBA	Juin 2020	Affectation	Pape Malick DIALLO
Société civile	Seydi GASSAMA	Juin 2020	Renouvellement PCQVP	Moussa Mbaye GUEYE
Société Civile	Boubacar Dembo TAMBA	Juin 2020	Renouvellement PCQVP	Fatou Jiagne Senghore
Société Civile	Gadlaga DIOP	Juin 2020	Renouvellement SYNPICS	Mamadou DIEYE
Société Civile	Ibrahima YADE	Juin 2020	Renouvellement CONGAD	Jean BASSENE
Société Civile	Couma Ndong	Juin 2018	Renouvellement UAEL	Habibou THIMBO
Société Civile	Habibou THIMBO	Avril 2021	Renouvellement UAEL	Adama DIALLO

Secteur Privé	Chihab J. KALLALA	Juin 2020	Indisponibilité	Manar BA
Secteur Privé	Seyni TOURE	Octobre 2020	Indisponibilité	Ousseynou Diakhate

3. Groupes de travail et comités techniques du GMP. Si le groupe multipartite a mis en place des groupes de travail ou des comités, merci de décrire brièvement leur mandat et d'indiquer qui en sont les membres.

Le Comité national dispose de **trois (03) commissions permanentes** et **trois (03) commissions ad hoc**. Voir, ci-après :

Commissions permanentes :

- 1. Commission Audit et collecte des Données (COMACOL) :** chargée avec l'appui du Secrétariat Technique de l'ITIE (ST-ITIE) d'encadrer la collecte, le traitement et la publication des données afin de promouvoir la bonne gouvernance du secteur extractif.
- 2. Commission Communication :** chargée de superviser la mise en œuvre des activités de communication contenues dans le Plan d'Action de l'ITIE, ainsi que d'identifier et de proposer des actions de communication pertinentes pour l'atteinte des objectifs de l'ITIE.
- 3. Commission Renforcement de Capacités :** chargée de définir un plan de formation dans le but d'accroître la performance du Comité national de l'ITIE (CN-ITIE), des acteurs et parties prenantes, et de renforcer les capacités nationales à appréhender les enjeux de l'exploitation minière, pétrolière et gazière.

Commissions ad hoc :

- 1. Commission « Bénéficiaires effectifs » :** le CN-ITIE a mis en place la "Commission propriété Réelle" le **08 août 2017**. Depuis cette date, ladite commission travaille à la mise en œuvre de la feuille de route du CN-ITIE (validée le **16 Décembre 2016**). Elle a pour mission de mettre en œuvre les actions inscrites par le CN-ITIE dans sa feuille de route, ainsi que de sensibiliser les parties prenantes sur les enjeux de la divulgation dans le but de promouvoir la transparence relative aux propriétaires réels des entreprises extractives opérant au Sénégal.
- 2. Commission « Finances » :** chargée de vérifier les comptes et procédures comptables, et de proposer des orientations en vue d'améliorer la gestion financière du CN-ITIE.
- 3. Commission « Validation » :** mise en place le **05 février 2019** - en marge des activités de dissémination des résultats et conclusions du Rapport ITIE 2018 à Saint-Louis - ladite commission est chargée d'assurer le suivi de la mise en œuvre des mesures correctives issues du Rapport de la précédente Validation, de vérifier le niveau de mise en œuvre des recommandations et proposer des actions concrètes pour la résolution des dossiers en suspens. La commission, ainsi que de préparer le dossier de Validation.

Consulter le lien suivant pour plus de détails : <http://itie.sn/textes-reglementation/>

Termes de Référence et pratiques du GMP

4. Lien(s) vers les Termes de Référence du GMP accessibles au public et/ou autre documents reflétant les dispositions de l'Exigence 1.4.b.

<http://itie.sn/textes-reglementation/>

http://itie.sn/?offshore_dl=2366 (TDR GMP)

https://itie.sn/?offshore_dl=6543 (Réglement Intérieur)

5. Date à laquelle le GMP a adopté ses derniers Termes de Référence ou document similaire reflétant les dispositions de l'Exigence 1.4.b de l'ITIE.

Le CN-ITIE a adopté ses TDR le 04 septembre 2014.

TDR mis à jour mais en attente de la signature du décret. En revanche, les comités Ah-doc ont été institués.

6. Politiques et pratiques du GMP. Merci de remplir le tableau ci-dessous.

Éléments des Termes de Référence du GMP (1.4.b)		
Participation au groupe libre et inclusive	TDR du GMP (III – Principes de fonctionnement du GMP, VI – Désignation et conditions rattachées au mandat, VII – Les rôles et responsabilités du Comité national) .	Les représentants de l'administration ont été choisis pour leur position (capacité d'impulser, de prendre ou faire prendre des décisions). Tous les deux (02) ans, les collèges de la Société Civile et du Secteur Privé sont invités à procéder au renouvellement partiel de leurs membres aux fins d'une plus grande inclusion d'entreprises, d'acteurs et de parties prenantes issues de la Société Civile au processus de mise en œuvre de l'ITIE. Ce processus est prévu par l'article 7 du Règlement intérieur du Comité national ITIE du 10 juillet 2013.
Représentation adéquate des parties prenantes	Décret n°2013-881 du 20 juin 2013 (Article 3), Arrêté n°11672 du 09 août 2016 (Article1).	Le décret portant révision du décret n°2013-881 prend en compte la dimension genre (comme exigé par la norme ITIE 2019). Ledit texte est dans le circuit administratif pour signature (Lettre N°0019PR/CNITIE/SP du 24 février 2020). Il sera complété par un arrêté présidentiel de nomination des membres du CN-ITIE. Ces deux (02) textes seront rendus publics dès leur signature. En l'absence de l'arrêté présidentiel (encore dans le circuit administratif), les lettres reçues des entités concernées font office d'acte de désignation. Aucun écart n'a été noté entre la pratique et les textes à ce jour.
Volonté d'établissement d'une base juridique claire	Matérialisée par le choix de hauts représentants de l'Etat dûment nommés par décret présidentiel (n°2013-887 du 20 juin 2013, n°2017-1885 du 06 octobre 2017, et n°2019-768 du 08 avril 2019), et de membres du CN-ITIE également dûment nommés par décret présidentiel n°2013-881 du 20 juin 2013 et arrêté présidentiel n°11672 du 09 août 2016).	Une formule transitoire a été trouvée, en attendant la signature du décret présidentiel portant révision du décret n°2013-881. du 20 juin 2013. Un courrier de relance a été envoyé à la Présidence de la République (courrier de Madame la Présidente du CN-ITIE au Secrétaire Général de la Présidence de la République n°0025/PR/CN-ITIE/SP du 22 mars 2021).

Rôle, responsabilités et droits du GMP		
Définition du rôle, des responsabilités et des droits du GMP et de ses membres.	Décret présidentiel n°2013-881 du 20 juin 2013 (Articles 2, 4, 5, 6, 7, et 8).	<i>Oui. Le décret cité, ci-contre, ainsi que les TDR du GMP, définissent les rôles, les responsabilités, ainsi que les droits du GMP et de ses membres.</i>
Respect du code de conduite de l'Association ITIE, y compris traitement réservé aux conflits d'intérêt.	Lors de la retraite des membres du CN-ITIE (Saly - du 06 au 08 novembre 2020), les membres du CN-ITIE présents ont validé et approuvé un projet de Déclaration sur l'Honneur. A ce jour, la Présidente, les Membres du CN-ITIE, de même que les membres du Secrétariat Technique de l'ITIE (ST-ITIE) ont tous signé (individuellement) la déclaration sur l'Honneur. (Voir CR du 06 novembre 2020).	Dans la pratique, le Code de conduite a permis de sensibiliser et de dissuader les membres au sujet des situations de conflit d'intérêts potentiels. Depuis la signature du Code de Conduite (en novembre 2020) par les « Titulaires de Mandat de l'ITIE » (Voir, Code de Conduite de l'Association ITIE (1. Champ d'application)), aucun cas de conflit d'intérêt n'a été porté à l'attention du CN-ITIE.
Adoption de plans de travail et supervision de la mise en œuvre		

Participation des parties prenantes		
Adoption des plans de travail annuels.	TDR du GMP (VII - Rôles et Responsabilités du Comité national), Décret présidentiel n°2013-881 (Article 2).	<p>Le PTA 2018 a été adopté à l'occasion de la réunion du GMP du 28 décembre 2017</p> <p>Le PTA 2019 a été adopté à l'occasion de la réunion du GMP du 25 Janvier 2019</p> <p>Le PTA 2020 a été adopté à l'occasion de la réunion du GMP du 28 février 2020</p> <p>Le PTA 2021 a été adopté à l'occasion de la réunion du GMP du 15 décembre 2020.</p>
Supervision du processus de déclarations ITIE et engagement dans la Validation, y compris adoption des TdR de l'Administrateur Indépendant et des Rapports ITIE.	Décret présidentiel n°2013-881 du 20 juin 2013 (Article 2) . TDR du GMP (VII – les rôles et responsabilités du Comité national), TDR de la Commission Audit et Collecte des données.	<p>Oui. Le CN-ITIE intervient en amont et en aval de tout le processus ITIE. Tous les TDR sont adoptés par le CN-ITIE, ainsi que les Rapports ITIE (Cf. PV de réunions) :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. PV réunion du 26 janvier 2018 pour les TDR du rapport ITIE 2017³ 2. PV réunion du 05 octobre 2018 pour l'adoption du rapport ITIE 2017⁴ 3. PV réunion du 22 mai 2019 pour les TDR du rapport ITIE 2018⁵ 4. PV réunion du 02 décembre 2019 pour l'adoption du rapport ITIE 2018⁶ 5. PV réunion du 28 février 2020 pour les TDR du rapport ITIE 2019⁷ 6. PV réunion du 15 décembre 2020 pour adoption du rapport ITIE 2019 (fournir le lien)
Règles et procédures pour la gouvernance interne		
Processus de prise de décisions inclusif dans tous les aspects de la mise en œuvre, avec chaque collègue traité en tant que	TdR du GMP (II – Objectifs et mission du Comité national de l'ITIE Sénégal, IV – Description du Comité national, Décret présidentiel n°2013-881 du 20 juin 2013 (Articles 4 et 5). Règlement	Le choix de proposer des points pour discussion a toujours été laissé aux membres du CN-ITIE. Et, jusqu'ici ils ont eu recours à cette option à chaque fois que de besoin.

<p>partenaire et ayant la possibilité d'évoquer des questions.</p>	<p>Intérieur du CN-ITIE du 10 juillet 2013 (Article 10).</p>	<p>La délibération reste collégiale. Aussi, le pouvoir d'évocation des questions revient de droit à tout membre.</p>
<p>Procédures pour la nomination et le remplacement des représentants au GMP, y compris les suppléants</p>	<p>Règlement intérieur du CN-TIE du 10 juillet 2013 (Articles et 7 et 15).</p>	<p>Pour le « Collège de l'Administration » :</p> <p>Une correspondance est adressée par le Président du CN-ITIE, ou par le Secrétaire Permanent aux entités concernées qui désignent ensuite leurs représentants sur la base des compétences de ces derniers et de leur niveau de responsabilités.</p> <p>Pour le « Collège des entreprises » :</p> <ol style="list-style-type: none"> Secteur minier : la Chambre des Mines du Sénégal (CMDS) désigne les représentants des entreprises minières tenant compte des substances recherchées ou exploitées par lesdites entreprises (or/fer, phosphates/zircon, cimenteries/carrières), et de la phase du cycle minier dans lesquelles elles évoluent au moment de la désignation de représentants de la CMDS (exploration, développement, exploitation) . Secteur des hydrocarbures : Les entreprises gazières et pétrolières disposent de sièges (2) de titulaires au sein du CN-ITIE. Depuis 2019, les entreprises pétrolières ont mis en place un cadre de concertation pour faciliter le choix des membres

³ <http://itie.sn/wp-content/uploads/2020/06/CR-1-2018-R%C3%A9union-GMP-26-Janvier-2018.pdf>

⁴ <http://itie.sn/wp-content/uploads/2020/02/PV-r%C3%A9union-GMP-du-5-October-2018.pdf>

⁵ <http://itie.sn/wp-content/uploads/2020/04/PV-R%C3%A9union-GMP-22-Mai-2019.pdf>

⁶ <http://itie.sn/wp-content/uploads/2020/06/PV-R%C3%A9union-GMP-02-Dec-2019.pdf>

⁷ <http://itie.sn/wp-content/uploads/2020/06/CR-1-2020-R%C3%A9union-GMP-28-F%C3%A9vrier-2020.pdf>

⁸ <https://itie.sn/wp-content/uploads/2021/06/CR-de-la-Troisieme-reunion-du-Cadre-de-concertation-des-petroliers-24-septembre-2020.pdf>

		<p>devant siéger au sein du Groupe Multipartite de l'ITIE.</p> <p><u>Pour le « Collège de la Société Civile » :</u></p> <p>Le processus est le même avec la saisine par le Secrétaire Permanent des responsables des Organisations de la Société Civile (OSC) ciblés par le décret présidentiel n°2013-881 du 20 juin 2013 (article 2), et notamment par l'arrêté présidentiel n°11672 du 09 août 2016, article premier).</p> <p>Chaque entité de la Société Civile désigne ses représentants selon les critères qui lui sont propres.</p>
<p>Procédures de prise de décisions, par exemple règles pour les votes et le quorum</p>	<p>Pour les délibérations du CN-ITIE, le consensus demeure une règle générale (normale) en matière de prise de décision. A titre exceptionnel, les membres du GMP peuvent avoir recours au vote. Il intervient en cas d'absence de consensus comme le prévoit l'art. 5 (cf. Décret présidentiel n°2013-881- du 20 juin 2013, article 5) et l'art.10 du Règlement Intérieur du CN-ITIE. La voix du Président est prépondérante en cas d'égalité.</p> <p>En vertu de l'article 11 du Règlement intérieur du 13 juillet 2013, le Comité National ne peut statuer valablement que si chaque partie prenante est représentée par au moins la moitié de ses délégués.</p> <p>Le décret 2013-881 du 20 juin 2013, est en cours de révision pour se conformer au quorum prévu par le règlement intérieur. Car la règle du quorum mise en place par l'article 5 décret de 2013-881 du 20 juin 2013 était différente de celle mise en place par le règlement intérieur du 10 juillet 2013.</p> <p>Le projet de texte prévoit, en son article 6, que « Le CN-ITIE se réunit sur convocation de son Président qui fixe</p>	<p>Les procédures de prise de décisions sont respectées dans la pratique. A ce jour, le GMP n'a jamais eu recours au vote pour faire ses choix et prendre des décisions .</p>

	<p><i>l'ordre du jour de la réunion et délibère valablement si chacun des trois (03) collèges est représenté ».</i></p> <p><i>Le projet de texte portant révision du décret 2013-881 du 20 juin 2013 est disponible sur requête.</i></p>	
Durée du mandat du GMP	<p><i>La durée du mandat est fixée à deux (02) ans. tel que prévu à l'article 7 du Règlement Intérieur du CN-ITIE.</i></p>	<p><i>Dans la pratique, le principe du renouvellement des membres du CN-ITIE, tous les deux (02) ans, est respecté.</i></p>
Indemnités journalières	<p><i>La pratique des indemnités est fixée par l'article 2 du décret 2016-992 du 14 juillet 2016 ainsi qu'il suit : « Il est alloué aux membres du Comité national de l'Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives une indemnité de session de cent cinquante mille (150.000) francs CFA. Le nombre de sessions ne peut dépasser six (06) par année. » (Décret présidentiel n°2016-992 du 14 juillet 2016).</i></p>	<p><i>La pratique des indemnités de session demeure la même à ce jour. Le montant des indemnités de session s'élève toujours à cent-cinquante mille (150.000) FCFA.</i></p> <p><i>Tous les membres du GMP reçoivent l'indemnité de session sur la base de la feuille de présence. Les pièces justificatives sont disponibles sur demande.</i></p>
Fréquence des réunions	<p><i>Les membres du CN-ITIE se réunissent en sessions ordinaires tous les trois (03) mois, et en sessions extraordinaires « en tant que de besoin ». (Décret présidentiel n°2013-881 du 20 juin 2013, article 4).</i></p>	<p><i>Le GMP s'est réuni dix-huit (18) fois entre janvier 2018 et avril 2021. Voir, http://itie.sn/reunion-gmp/</i></p>
Convocation à l'avance aux réunions et diffusion ponctuelle des documents	<p><i>Les convocations sont envoyées au moins dix (10) jours à l'avance aux membres du CN-ITIE.</i></p>	<p><i>Les convocations et diffusion ponctuelle de documents sont envoyées au moins dix (10) jours à l'avance.</i></p>
Rédaction de procès-verbaux	<p><i>Les procès-verbaux de réunion sont rédigés par le Secrétariat technique.</i></p>	<p><i>Oui, les discussions du GMP sont mentionnées au niveau des procès-verbaux publiés sur le site : http://itie.sn/reunion-gmp/</i></p>
<p>Autres aspects couverts dans les TdR que le GMP souhaite souligner</p>		

Réunions du GMP et procès-verbaux

7. Merci d'indiquer les dates et un lien vers les procès-verbaux publiés des réunions du GMP qui ont eu lieu pendant la période examinée ou fournissez les procès-verbaux non publiés en annexe.

Tous les procès-verbaux sont publiés : <http://itie.sn/reunion-gmp/>

Adoption par le GMP

8. Date à laquelle le GMP a adopté ce formulaire.

Le 30 juin 2021

Partie II : Participation du gouvernement

Ce questionnaire cherche à collecter l'information de la part des membres du GMP représentant le gouvernement à propos de la participation du gouvernement au processus ITIE du _au_ [insérer les dates de la période examinée]. Les membres du GMP représentant le gouvernement sont priés de remplir le formulaire ensemble et de l'envoyer soit directement à l'équipe de Validation (xx@eiti.org) soit de demander au Coordonnateur National de l'envoyer. Les membres du GMP représentant le gouvernement peuvent aussi prier le Coordonnateur National de remplir le questionnaire. Le délai pour l'envoi à l'équipe de Validation est fixé au (date de début de la Validation). Il est recommandé que les membres du GMP représentant le gouvernement s'accordent sur un formulaire. Des points de vue divergents au sein du collège peuvent être documentés dans le formulaire. Les signataires doivent figurer en bas de formulaire. Les parties prenantes peuvent contacter l'équipe de Validation directement pour fournir des points de vue supplémentaires.

1. Exemples de déclarations ou d'actions en soutien à l'ITIE et/ou à des questions relevant du champ d'application de la Norme ITIE entreprises par des hauts représentants du gouvernement, par exemple ministres ou chef d'Etat.

1. Discours Président de la République à l'occasion de la conférence africaine sur la transparence de la Propriété effective :

<https://eiti.org/fr/document/discours-douverture-son-excellence-monsieur-macky-sall-president-republique-du-senegal>

2. Allocution Ministre des mines/Ministre du Pétrole et des Energies lors de la réunion Conseil d'Administration de l'ITIE :

<http://itie.sn/2018/02/13/reunion-du-conseil-dadministration-de-litie-discours-de-mme-sophie-gladima-ministre-des-mines-et-de-la-geologie/>

<http://itie.sn/2018/02/13/reunion-du-conseil-dadministration-de-litie-discours-du-ministre-du-petrole-et-des-energies/>

3. Communiqués du Conseil des ministres :

<https://www.sec.gouv.sn/actualit%C3%A9/conseil-des-ministres-du-17-janvier-2018>

<https://www.sec.gouv.sn/actualit%C3%A9/conseil-des-ministres-du-09-mai-2018>

<http://aps.sn/actualites/politique/article/le-communique-du-conseil-des-ministres-du-23-decembre-2020>

<https://www.sec.gouv.sn/actualit%C3%A9/conseil-des-ministres-du-27-janvier-2021>

4. Audience accordée par le Président de la République aux membres du Comité national ITIE le 09 octobre 2020.

<http://itie.sn/2020/10/11/le-comite-national-recu-par-le-president-macky-sall-pour-la-mise-en-oeuvre-des-recommandations/>

<http://itie.sn/wp-content/uploads/2021/01/PV-reunion-GMP-15-sept-2020.pdf>

<https://afrique.latribune.fr/entreprises/industrie/energie-environnement/2018-07-06/senegal-macky-sall-veut-batir-une-veritable-economie-du-petrole-et-du-gaz-784370.html>

<https://www.youtube.com/watch?v=iL05U4mj07g>

https://www.youtube.com/watch?v=BS_6SDk6nfg&t=3136s

<https://www.youtube.com/watch?v=bdONCBZbb8I>

2. Nom et poste de la personne haut placée chargée de piloter la mise en œuvre.

Professeur Awa Marie Coll SECK, Ministre d'Etat, nommée par décret n° 2019-768, en date du 08 avril 2019.

Monsieur Mankeur NDIAYE, ancien Ministre des Affaires Etrangères, nommé par décret n° 2017-1885 du 06 octobre 2017.

3. Décrire le processus de nomination des membres du GMP représentant le gouvernement, y compris pour expliquer s'il a été tenu compte de l'ancienneté et de la diversité de la représentation.

Procédure agréée pour sélectionner les membres du GMP représentant le gouvernement.	Pratique pendant la période examinée
Correspondance adressée par la Présidente et/ou le Secrétaire Permanent aux structures concernées qui désignent ensuite leurs représentants sur la base des compétences et des niveaux de responsabilités. Ces structures concernées sont :	La pratique est toujours en vigueur. Une série de départs a été notée au sein de l'administration (Cf. Tableau 2 – page 9)

<p>Ministère des Finances (Direction Générale de la Comptabilité Publique et du Trésor, Direction Générale des Impôts et Domaines, Direction Générale des Douanes)</p> <p>Ministère du Pétrole et des Energies (Direction des Hydrocarbures-PETROSEN)</p> <p>Ministère des Mines et de la Géologie (Direction des Mines et de la Géologie)</p> <p>Ministère de l'Environnement et du Développement Durable (Direction de l'Environnement et des Etablissements Classés)</p> <p>Ministère en charge de la Promotion de la Bonne Gouvernance</p>	
--	--

4. Si des représentants du GMP ont été remplacés pendant le mandat, merci de décrire le processus suivi pour leur remplacement.

Procédure agréée pour remplacer des membres du GMP représentant le gouvernement	Pratique pendant la période examinée
<p>Le mandat des membres de Collège de l'Administration est à durée indéterminée. Toutefois, en cas d'affectation ou de déplacement, ou de redéploiement des membres titulaires ou suppléants, la structure de tutelle désigne leurs remplaçants. Et les procédures de remplacement sont les mêmes que celles adoptées lors des désignations.</p> <p>Chaque membre titulaire a un suppléant.</p>	<p>La pratique demeure la même à ce jour. (cf. tableau 2 – page 9)</p>

5. Ressources du gouvernement allouées à la mise en œuvre de l'ITIE pendant la période examinée, par exemple en personnel et financement pour les activités du plan de travail.

Depuis 2016, le montant du budget annuel alloué par l'Etat du Sénégal au processus ITIE a été revu à la hausse et inscrit dans la Loi de Finances Initiale (LFI)

- 2016: 120 millions FCFA
- 2017: 200 millions FCFA
- 2018: 300 millions FCFA
- 2019 : 350 millions FCFA
- 2020: 400 millions FCFA
- 2021: 400 millions FCFA.

6. Efforts menés par le gouvernement pour assurer un environnement porteur pour la participation des entreprises et de la société civile à l'ITIE et/ou pour lever tout obstacle à la divulgation ITIE.

- **Projet de décret présidentiel portant révision du décret présidentiel n° 2013-881 du 20 juin 2013, en cours de signature. Ledit projet doit permettre d'élargir le niveau de représentation de la Société Civile et du Secteur privé par l'allocation d'un siège supplémentaire aux OSC et aux pétroliers (projet disponible).**
- **Mise en place d'un système de télédéclaration au sein de la Direction de la Comptabilité Publique et du Trésor (DGCPT) pour faciliter le reporting des recettes des entreprises du secteur extractif en interfaçage avec le système comptable de l'Etat dénommé "Portail ITIE" mis en oeuvre à l'échelle nationale (y compris dans les régions). Les agents des services régionaux de la DGCPT participent d'ailleurs à tous les ateliers régionaux de partage et de dissémination des rapports produits annuellement et dont les recommandations sont prises en compte par toutes les parties prenantes, dans un objectif d'amélioration permanent. Il s'agit d'un module développé dans le menu général de la comptabilité générale ASTER qui permet aux comptables du réseau Trésor de renseigner l'ensemble des opérations d'encaissement par nature, et selon la partie versante, le bénéficiaire, le secteur, le mode de règlement, et autres rubriques éventuellement sollicitées. Le "Portail ITIE" déverse automatiquement les données des recettes dans « FUSION » constituant ainsi un dispositif de système intégré, répondant aux exigences ITIE.**
- **Le CN-ITIE veille à la publication régulière de toutes les recettes tirées de l'exploitation des industries extractives, et versées par les sociétés prises en compte dans le périmètre ITIE, ainsi que tous les paiements effectués par les régies en charge de la collecte et du reversement aux comptes du Ministère**

des Finances et du Budget (notamment de la Direction générale de la Comptabilité publique et du Trésor). Le “Portail ITIE” est également conçu et préparé pour inter-échanger avec SIGIF, le nouveau progiciel de l’Etat, dans le cadre de la réforme comptable et du basculement en mode budget-programme, dont la mise en production est prévue pour fin 2021.

- Création d’un comité de suivi des recommandations ITIE et d’un Groupe de travail au sein du Ministère des Finances et du Budget (MFB), regroupant les régies financières (Douanes, Impôts, Trésor), les Directions centrales du MFB (Direction générale du Budget, Inspection générale des Finances), et des Directions ne relevant pas du Ministère des Finances et du Budget (Environnement, sécurité sociale, Direction des Mines et de la Géologie).

Les principaux actes administratifs pris sont:

- Note de service n° 0043 MFB/SG/CEP/BE 15 mars 2021;
- Lettre-convocation n° 0343 MFB/CAB/CT.mb 27 janvier 2021 ;
- Circulaire n° 23 du 29 avril 2021 portant imputation des recettes ITIE recouvrées par la DGID (cf. en annexe) ;
- Tenue de Comités Régionaux de Développement (CRD) présidés par les représentants de l’Etat dans les régions minières ou à potentiel pétrolier et gazier ;
- Concertations du Président de la République avec les parties prenantes au sujet de la loi sur le partage des recettes issues de l’exploitation du pétrole et du gaz le 12 juin 2018 et sur le contenu local 2 juillet 2019-.

https://www.pressafrik.com/Concertation-sur-le-contenu-local-du-petrole-et-du-gaz-Le-discours-de-Macky-Sall_a201967.html

<http://www.cospetrogaz.sn/concertation/>

Note Présentation Cadastre Pétrolier Sénégal :

<http://itie.sn/wp-content/uploads/2021/05/Note-Presentation-Cadastre-Petrolier-Senegal.pdf>

Lettre 00614 MMG_mise en ligne site web :

http://itie.sn/wp-content/uploads/2021/05/MMG_mise-en-ligne-site-web.pdf

<https://www.sec.gouv.sn/sites/default/files/ITIE%20Rapport%20Annuel%202017.pdf>

Contacts avec le collège au sens large

3. Décrire la structure du collège du gouvernement, les politiques et pratiques pour la coordination sur les questions ITIE.

Merci de fournir des éléments probants. Si ces éléments sont accessibles en ligne, fournir un lien. Si ce n'est pas le cas, merci de mettre ces éléments probants en annexe au présent questionnaire.

Structures mises en place pour le contact avec le collège au sens large, par exemple groupes de coordination	Politiques et procédures agréées pour les contacts avec le collège au sens large	Pratique pendant la période examinée
<p>Tous les ministères concernés par la mise en œuvre de l'ITIE au Sénégal sont représentés au sein du CN-ITIE. Le Ministère des Finances et du Budget a même mis sur pied un Comité de suivi des recommandations ITIE. Ledit cadre doit permettre aux entités membres et non membres du CN-ITIE de garantir une bonne mise en œuvre de la Norme ITIE.</p> <p><i>Note de service n° 0043/MFB/SG/CEP/BE du 05 mars 2021</i></p>	<p>Les membres du collège de l'Administration discutent et travaillent avec leurs pairs, notamment à l'occasion des réunions, et au sein de commissions techniques (permanentes et ad hoc).</p>	<p>Ces pratiques sont toujours en vigueur.</p>

4. Les membres du GMP ont-ils cherché à récolter les contributions du collège au sens large sur les documents suivants ? Le cas échéant quelles formes ont pris ces contributions ? Quand ont-elles été reçues ?

- a) Le dernier plan de travail de l'ITIE, y compris les priorités de mise en œuvre
- b) Le dernier examen annuel des résultats et impacts

Oui. Le projet de plan de travail est envoyé à des entités administratives et des corps de contrôle pour recueillir leurs inputs (OFNAC, CENTIF). Ces dernières font au besoin des contributions écrites (disponibles sur requête).

<https://itie.sn/wp-content/uploads/2021/06/Contribution-des-parties-prenantes-PTA-2021.pdf>

Le CN-ITIE a effectué une étude sur les impacts de la mise en œuvre de l'ITIE sur la gouvernance. En plus, le dernier rapport annuel d'avancement est disponible. –Fournir la liste des Administrations interrogées

https://itie.sn/wp-content/uploads/2021/06/Itie_structures_entretien-2.xlsx

Utilisation des données

5. Les représentants du gouvernement ont-ils contribué à la communication ou l'utilisation des données ITIE, par exemple en participant à des activités de sensibilisation ?

Le cas échéant merci de fournir des exemples avec des liens vers tout élément probant, par exemple des rapports, discours ou articles de presse.

1. Site Gouvernement du Sénégal :

[Plus de 126 milliards FCFA générés par le secteur extractif en 2017 \(ITIE\) | Gouvernement du Sénégal](#)

2. Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique (DGCPT)

[Études, Rapports, Stratégies Archives - Trésor Public du Sénégal \(sentresor.org\)](#)

3. Journal du Trésor Numéro Avril 2019

Doctrine: Contribution au débat sur l'ITIE au Sénégal

[Le Trésor Public N° 2 - Avril 2019 - Trésor Public du Sénégal \(sentresor.org\)](#)

4. Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie (ANSD)

Données ITIE de 2014 à 2018

anads.ansd.sn/index.php/catalog/199

5. Rapports publics annuels de la Cour des Comptes (les rapports publics pour les années 2018-2019 ne sont pas encore disponibles)

<https://www.courdescomptes.sn/publications/rapports/rapports-publics-annuels/>

Voir lien ci-après de la publication des rapports de la Cours des comptes pour les années 2018 et 2019 :
<https://itie.sn/wp-content/uploads/2021/06/Notes-complémentaires-Rapport-Cour-des-Comptes.pdf>

Signataires

6. Merci d'inclure ci-dessous les noms et coordonnées des membres du GMP représentant le gouvernement qui signent et donnent leur accord pour que l'information ci-dessus soit transmise à l'équipe de Validation. Ajouter des lignes le cas échéant.

Modèle pour la collecte des données
Participation des parties prenantes
Décembre 2020

Signataires

6. Merci d'inclure ci-dessous les noms et coordonnées des membres du GMP représentant le gouvernement qui signent et donnent leur accord pour que l'information ci-dessus soit transmise à l'équipe de Validation. Ajouter des lignes le cas échéant.

Nom	Courriel ou numéro de téléphone	Date	Signature (facultatif)
Awa Marie Coli-SECK	33 821 69 72 amcollseck@yahoo.fr awa.collseck@itie.sn	30 Juin 2021	
Abdou SEYE (Direction Générale de la Comptabilité Publique et du Trésor)	33 849 91 52 77 509 25 20 abdou.seye@tresor.gouv.sn	30 Juin 2021	
Aissatou SY (Directeur Affaires Juridiques – Groupe PETROSEN)	77 333 26 38 asy@petrosen.sn	30 Juin 2021	
Khadidiatou DRAME (MEDD - DEEC)	77 656 38 60 dikhadrame@yahoo.com	30 Juin 2021	
Kardiatou Saldou KA (Ministère de la Justice)	78 546 58 05 kardiatouka@gmail.com	30 Juin 2021	
Massène GADIAGA (Direction Générale des Douanes)	77 651 50 24 gadmas@gmail.com masgadiaga@douanes.sn	30 Juin 2021	
Cheikh Fall MBAYE (Direction de la Promotion de la Bonne Gouvernance – Ministère de la Justice)	77 535 57 37 Cheikhfall.mbaye@justice.gouv.sn	30 Juin 2021	
Thierno Seydou LY (Ministère du Pétrole et des Energies - Direction des Hydrocarbures)	77 597 24 06 thiernosydou.ly@mpe.gouv.sn	30 juin 2021	
Roseline Mbaye CARLOS (Ministère des Mines et de la Géologie – Direction des Mines et de la Géologie)	77 535 10 33 roselinmbaye@yahoo.fr	30 juin 2021	
Mamadou MBAYE (Conseiller Spécial – Secrétariat Général du Gouvernement)	77 740 09 82 mamadoukmbaye@yahoo.com	30 juin 2021	
Pape Malick DIALLO (Bureau du recouvrement et de la Centralisation de la Recette – Direction Générale des Impôts et Domaines)	77 658 86 60 pmdiallo@dgid.sn	30 juin 2021	
Abdoul Aziz DIOP (Député – Assemblée Nationale)	77 500 45 45 moulaydiop@gmail.com	30 juin 2021	
Demba Babael SOW (Député - Assemblée Nationale)	77 814 41 28 Dsow2013@gmail.com	30 juin 2021	

EITI International Secretariat
Phone: +47 222 00 800 • E-mail: secretariat@eiti.org • Twitter: @EITlorg
Address: Rådhusgata 26, 0151 Oslo, Norway • www.eiti.org

Handwritten notes at the bottom: J, KK, MG, mg, JBS, A, H

Partie III : Participation des entreprises

Ce questionnaire cherche à collecter l'information de la part des membres du GMP représentant les entreprises à propos de la participation des entreprises pétrolières, gazières et minières au processus ITIE du_au_[insérer les dates de la période examinée]. Les membres du GMP représentant les entreprises sont priés de remplir le formulaire ensemble et de l'envoyer soit directement à l'équipe de Validation (xx@eiti.org) soit de demander au Coordonnateur National de l'envoyer. Le délai pour l'envoi à l'équipe de Validation est fixé au (date de début de la Validation). Il est recommandé que les membres du GMP représentant les entreprises s'accordent sur un formulaire. Des points de vue divergents au sein du collège peuvent être documentés dans le formulaire. Les signataires doivent figurer en bas de formulaire. Les parties prenantes peuvent contacter l'équipe de Validation directement pour fournir des points de vue supplémentaires.

Nominations au GMP

1. Décrire le processus de nomination des membres du GMP représentant les entreprises, y compris pour expliquer s'il a été tenu compte de la diversité de la représentation.

Merci de fournir les documents liés au dernier processus de nomination en date. Il peut par exemple s'agir de l'invitation à participer au GMP, d'une liste d'organisations ou d'individus manifestant un intérêt, des TdR du collège, des procès-verbaux du processus électoral. Si les éléments figurent en ligne, merci de fournir un lien. Dans le cas contraire, merci de joindre les éléments en annexe à ce questionnaire.

Procédure agréée pour sélectionner les membres du GMP représentant les entreprises.	Pratique pendant la période examinée
<p>1. Pour le secteur minier :</p> <p>Les entreprises minières disposent de quatre (04) sièges au sein du « Collège du Secteur Privé » du CN-ITIE. C'est la Chambre des Mines du Sénégal (CMDS) qui désigne les représentants des entreprises minières, soit en fonction des substances recherchées ou exploitées (or/fer, phosphates/zircon, cimenteries/carrières), soit en fonction des différentes phases du cycle minier (exploration, développement, exploitation). La CMDS met aussi en avant le principe de rotation des entreprises. En effet, les représentants des entreprises retenues en 2015 : SGO (Mine d'Or), SOCO CIM (Ciments), lamgold (Exploration Or) et GCO (Mine Zircon-Ilménite) ont été remplacés en 2019, à l'arrivée à échéance de leur mandat de deux (02) ans, par PMC (Mine d'Or), Dangote Cement Senegal (Cimenteries), lamgold (Exploration Or) et SOMIVA (Phosphates).</p> <p>Le titulaire de SOMIVA n'ayant pas été en mesure de prendre part aux réunions et activités du CN-ITIE, la</p>	<p>La même pratique est maintenue.</p> <p>https://itie.sn/wp-content/uploads/2021/06/Procedures-de-designation-et-criteres-de-selection-des-membres-du-CNITIE@12042021.pdf</p>

CMDS l'a remplacé au mois de juin 2020 (Baobab Mining and Chemicals Corporation).

Le Conseil d'Administration de la Chambre des Mines du Sénégal convoque une réunion ad hoc pour avaliser les propositions faites par les entreprises et par le Président de la CMDS. Un courrier portant désignation des membres du CN-ITIE est ensuite adressé au Secrétaire Permanent du CN-ITIE.

2. Pour le secteur pétrolier :

Les entreprises gazières et pétrolières disposent de sièges (02) au sein du CN-ITIE. Depuis 2019, les entreprises pétrolières ont mis en place un cadre de concertation pour faciliter le choix des membres devant siéger au sein du Groupe Multipartite de l'ITIE.

« Le Cadre des compagnies du secteur de l'amont pétrolier au Sénégal a pour objet principal, l'accompagnement et la coordination de ses membres dans le processus de mise en œuvre de la norme ITIE au Sénégal.

Il a pour objectifs spécifiques de :-

- Choisir les représentants des compagnies au sein du CN- ITIE ;
- Promouvoir de la gouvernance et la transparence de l'industrie pétrolière et gazière au Sénégal ;
- Améliorer la communication et les échanges sur les questions de transparence relatives à l'industrie pétrolière et gazière aussi bien avec ses membres qu'avec le CN-ITIE) ;
- Collecter et d'échanger, dans les limites légales, et au bénéfice exclusif de ses membres, des informations relevant de l'industrie de l'amont pétrolier.

Les représentants sont élus tenant compte des principes de diversité et d'inclusion (entreprises en phase de recherche, en phase développement ou exploitation). Le cadre de concertation tient également compte de la dimension genre mais le défaut de candidature féminine lors des derniers renouvellements explique l'absence de femme parmi les représentants du secteur pétrolier au sein du GMP.

2. Si des représentants du GMP ont été remplacés pendant le mandat, merci de décrire le processus suivi pour leur remplacement.

Procédure agréée pour remplacer des membres du GMP représentant les entreprises	Pratique pendant la période examinée
<p>Une fois élus, les représentants du « Collège du Secteur Privé » sont tenus de :</p> <ul style="list-style-type: none">• Prendre part aux réunions et activités du CN-ITIE, et de participer pleinement au processus de mise en œuvre de la norme au Sénégal.• Rendre compte à leurs bases et partager avec les membres du cadre les procès-verbaux de réunion et informations sur les activités prévues dans le PTA du CN-ITIE. <p>En cas de manquement à ces règles, le collège peut décider de procéder à des remplacements.</p> <p>Ainsi, deux (02) cas de remplacement ont été relevés sur la période examinée :</p> <p>M. Chihab Kallala (SOMIVA - Phosphates) a été remplacé par M. Manar BA (BMCC -Phosphates).</p> <p>En raison de ses charges professionnelles, M. Kallala n'était plus en mesure d'assurer la représentation de la CMDS au sein du CN-ITIE.</p> <p>Secteur pétrolier :</p> <p>M Seyni TOURE (CAIRN Energy) ayant quitté l'entreprise fin 2018, le siège est resté vacant jusqu'au renouvellement ayant abouti à son remplacement par M. Ousseynou Diakhaté (BP Senegal).</p>	<p>La même pratique est maintenue. Cf tableau 02 – page 9.</p>

Contacts avec le collège au sens large

3. Décrire la structure du collège des entreprises, les politiques et pratiques pour la coordination sur les questions ITIE.

Merci de fournir des éléments probants tels que les TdR du collège, les dates et procès-verbaux de réunions du collège, le nombre d'emails adressés à des listes de diffusion. Si ces éléments sont accessibles en ligne, fournir un lien. Si ce n'est pas le cas, merci de mettre ces éléments probants en annexe au présent questionnaire.

Structures mises en place pour le contact avec le collège au sens large, par exemple associations professionnelles	Politiques et procédures agréées pour les contacts avec le collège au sens large	Pratique pendant la période examinée
<p>Les PV de réunions, <i>mailing list</i> des entreprises affiliées à la Chambres des Mines (liste disponible sur demande) pour partager les comptes rendus, les rapports sont disponibles et accessibles.</p> <p>En exemple, la Chambre des Mines consulte tous ses membres à travers un <i>mailing list</i>, pour avis et commentaires. Les échanges de mails sur la mise en œuvre de l'ITIE sont disponibles sur demande.</p> <p>Depuis la création du cadre, les représentants désignés au sein du GMP partagent avec tous les membres du cadre lors des réunions toutes les informations sur la mise en œuvre de la norme ITIE au Sénégal. Car l'un des objectifs principaux du cadre est d'améliorer la communication et les échanges sur les questions de transparence relatives à l'industrie pétrolière et gazière aussi bien avec ses membres qu'avec le CN-ITIE (mailing lists pour le partage disponibles sur demande).</p>		<p>Cette pratique est toujours en vigueur. Les échanges sont disponibles sur demande</p>

4. Les membres du GMP ont-ils cherché à récolter les contributions du collège au sens large sur les documents suivants ? Le cas échéant quelles formes ont pris ces contributions ? Quand ont-elles été reçues ?

- a) Le dernier plan de travail de l'ITIE, y compris les priorités de mise en œuvre
- b) Le dernier examen annuel des résultats et impacts

Est-ce que vous avez partagé largement le draft du dernier plan de travail

Le dernier plan de travail (2021) a été largement partagé avec les entreprises, pour informations et avis. Les suggestions ont été considérées dans la mouture finale. D'ailleurs, la

tenue d'activité relative au renforcement de capacités des entreprises sur le Registre des BE est une recommandation des entreprises du secteur privé.

Est-ce que vous avez partagé largement le draft du dernier rapport d'activités/ de dissémination <https://itie.sn/wp-content/uploads/2021/06/Rapport-Dissemination-Donnees-ITIE-2017@VF.pdf>

Après les campagnes de dissémination du CN-ITIE, le cadre de concertation des compagnies pétrolières a organisé une réunion pour rendre compte à tous les membres dudit cadre, et surtout aux entreprises qui ont fait l'objet d'interpellation par les acteurs et parties prenantes lors des rencontres. Procès-verbal de réunion disponible sur demande. Procès-verbal de la réunion du jeudi 24 septembre 2020. Voir lien ci-après : <https://itie.sn/wp-content/uploads/2021/06/CR-de-la-Troisieme-reunion-du-Cadre-de-concertation-des-petroliers-24-septembre-2020.pdf>

Les représentants des compagnies s'appuient également sur les rapport de dissémination du CN-ITIE publiés et disponibles sur le site pour mieux faire le suivi évaluation avec leurs compagnies respectives.

<https://itie.sn/wp-content/uploads/2021/06/CR-de-la-Troisieme-reunion-du-Cadre-de-concertation-des-petroliers-24-septembre-2020.pdf>

Utilisation des données

5. Les représentants des entreprises ont-ils contribué à la communication ou l'utilisation des données ITIE, par exemple en participant à des activités de sensibilisation ?

Le cas échéant merci de fournir des exemples avec des liens vers tout élément probant, par exemple des rapports, blogs ou articles de presse.

Alliance Sénégalaise des Fournisseurs aux Industries Minérales (ASFIM) - Membre de la Chambre des Mines

1. Sur l'ITIE et le contenu local

https://www.linkedin.com/posts/asfim-s%C3%A9n%C3%A9gal_local-contain-activity-6716645084286218241-PYJS

2. Bulletin d'information ITIE Point Juillet-Août 2020

https://www.linkedin.com/posts/asfim-s%C3%A9n%C3%A9gal_bulletin-dinformation-itie-activity-6714114802517598210-LW6-

3. Rapport ITIE 2018 partagé sur LinkedIn

https://www.linkedin.com/posts/asfim-s%C3%A9n%C3%A9gal_itie-senegal-2018-activity-6696866445852209152-ttys

4. Page Entreprises d'Etat sur le site de l'ITIE partagée sur LinkedIn

https://www.linkedin.com/posts/asfim-s%C3%A9n%C3%A9gal_activity-6698212932934742016-IXd0

Chambre des Mines du Sénégal

1. Magazine 4 (M⁴) Janvier-Juillet 2018, Une publication de la Chambre des Mines du Sénégal (pages 25 et 26 sur les rapports ITIE)

<https://bit.ly/3uMUqUF>

2. Magazine 2 (M²) Janvier-Juillet 2017, Une publication de la Chambre des Mines du Sénégal (pages 20 et 21 sur le renforcement de la bonne gouvernance notamment l'ITIE)

<https://bit.ly/3wOneO2>

3. ERAMET (maison-mère de Grande Cote Operations-GCO)

[Initiative pour la Transparence des Industries Extractives \(ITIE\) | Eramet](#)

Bulletin interne GCO Weekly News N° 116

<https://bit.ly/2OD4cZU>

4. Visite à Dangote, PMC, GCO.

[Dangote Cement ouvre ses portes à l'Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives](#)

Bulletin interne GCO Weekly News N° 116

<https://bit.ly/2OD4cZU>

Entreprises pétrolières

1. Woodside soutient l'ITIE
[Woodside Petroleum | Extractive Industries Transparency Initiative \(eiti.org\)](#)
2. [Total S.A. | Extractive Industries Transparency Initiative \(eiti.org\)](#)
3. [Contribution : Les progrès satisfaisants dans la mise en oeuvre de la Norme ITIE au Sénégal est l'aboutissement d'un travail collégial du groupe multipartite. Par El Hadj Amath Diallo, représentant des entreprises pétrolières – Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives du Sénégal](#)
4. Gouvernance du secteur des mines, du pétrole et du gaz au Sénégal Kosmos
<https://www.youtube.com/watch?v=F7B2-j7C0t8>
5. BP
[bp | Extractive Industries Transparency Initiative \(eiti.org\)](#)

Autres :

1. https://www.dakaractu.com/Rufisque-Visite-du-MMG-%C2%A0La-Sococim-contribue-pour-l-equivalent-de-20-milliards-tous-les-ans-soit-128-milliards-entre_a197772.html
2. <https://lequotidien.sn/visite-a-la-troisieme-cimenterie-du-senegal-litie-note-dangote/>
3. <https://www.youtube.com/watch?v=bwTXm03r1Xg>
4. <https://www.youtube.com/watch?v=TadhHL2B3Uo>
5. https://www.dakaractu.com/Kedougou-Non-respect-des-engagements-pris-par-PMC-emplois-et-achats-locaux-les-populations-de-Mako-dans-la-rue_a203806.html
6. <https://www.espacedev.sn/jeu-07012021/gouvernance-des-ressources-naturelles/exploitation-de-lor-la-production-obtenue-en>

Obstacles à la participation

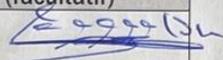
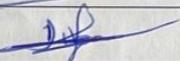
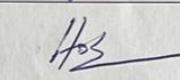
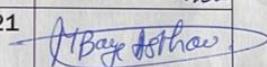
6. Si des représentants des entreprises ont rencontré des obstacles à leur participation à l'ITIE, merci de décrire ces obstacles dans le détail ci-dessous ou transmettez directement vos préoccupations à l'équipe de Validation (xxx@eiti.org) au plus tard à la date de début de la Validation. Merci de fournir des éléments probants s'ils existent. Les demandes de confidentialité seront honorées.

Aucun obstacle à la participation des entreprises n'a été relevé à ce jour.

Signataires

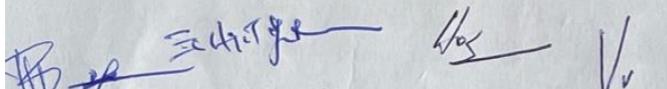
7. Merci d'inclure ci-dessous les noms et coordonnées des membres du GMP représentant les entreprises qui signent et donnent leur accord pour que l'information ci-dessus soit transmise à l'équipe de Validation. Ajouter des lignes le cas échéant.

Modèle pour la collecte des données
Participation des parties prenantes
Décembre 2020

Nom	Courriel ou numéro de téléphone	Date	Signature (facultatif)
El hadji Amath DIALLO (Fortesa)	77 640 93 34 elton@africadrilling.com	30 Juin 2021	
Awa Guéye DIAW (AGEM / IamGold)	77 333 59 43 Awa_Diaw@iamgold.com	30 Juin 2021	
Hamidou Sow (Petowal Mining Company)	78 300 81 81 Hamidou.Sow@petowal.com	30 Juin 2021	
Manar Ba (Baobab Mining and Minerals Corporation)	77 638 62 52 manar.ba@baobabphosphate.com	30 Juin 2021	
Ousseynou Diakhate (British Petroleum)	77 099 92 42 ousseynou.diakhate@bp.com	30 juin 2021	
Astou MBAYE (Dangote SA)	77 099 08 27 Astou.Mbaye@dangote.com	30 juin 2021	

Partie IV : Participation de la société civile

Ce questionnaire cherche à collecter l'information de la part des membres du GMP représentant la société civile à propos de la participation de la société civile au processus ITIE du _au_ [insérer les dates de la période examinée]. Les membres du GMP représentant la société civile sont priés de remplir le formulaire ensemble et de l'envoyer soit directement à l'équipe de Validation (xx@eiti.org) soit de demander au Coordonnateur National de l'envoyer. Le délai pour l'envoi à l'équipe de Validation est fixé au (date de début de la Validation). Il est recommandé que les membres du GMP représentant la société civile s'accordent sur un formulaire. Des points de vue divergents au sein du collège peuvent être documentés dans le formulaire. Les signataires doivent figurer en bas de formulaire. Les parties prenantes peuvent contacter l'équipe de Validation directement pour fournir des points de vue supplémentaires


EITI International Secretariat
Phone: +47 222 00 800 • E-mail: secretariat@eiti.org • Twitter: @EITlorg
Address: Rådhusgata 26, 0151 Oslo, Norway • www.eiti.org

Nominations au GMP

1. Décrire le processus de nomination des membres du GMP représentant la société civile, y compris pour expliquer s'il a été tenu compte de la diversité de la représentation.

Merci de fournir les documents liés au dernier processus de nomination en date. Il peut par exemple s'agir de l'invitation à participer au GMP, d'une liste d'organisations ou d'individus manifestant un intérêt, des TdR du collège, des procès-verbaux du processus électoral. Si les éléments figurent en ligne, merci de fournir un lien. Dans le cas contraire, merci de joindre les éléments en annexe à ce questionnaire.

Procédure agréée pour sélectionner les membres du GMP représentant la société civile.	Pratique pendant la période examinée
<p>Invitation officielle à participer au GMP (courrier adressé aux entités ciblées par le décret présidentiel n° 2013-881 du 20 juin 2013, et l'arrêté présidentiel n° 11672 du 09 août 2016), liste d'Organisations de la Société Civile, ou d'individus manifestant un intérêt, des TDR, procès verbaux du procesus électoral partagés avec le Secrétariat Technique.</p> <p>Procès-verbaux disponibles sur demande.</p>	<p>La pratique est encore en vigueur à ce jour.</p> <p>https://itie.sn/wp-content/uploads/2021/06/Procedures-de-designation-et-criteres-de-selection-des-membres-du-CNITIE@12042021.pdf</p> <p>Un courrier « Renouvellement des collèges du CN-ITIE » a été adressé aux collègues concernés pour désigner leurs représentants.</p> <p>https://itie.sn/wp-content/uploads/2021/06/Utilisation-des-donnees-ITIE-par-la-Societe-Civile-et-processus-recrutement-representant-CONGAD-a-ITIE-1.pdf</p> <p>https://itie.sn/wp-content/uploads/2021/06/Courrier-Synpics-designation-scaled.jpg</p> <p>https://itie.sn/wp-content/uploads/2021/06/Processus-de-selection-des-representants-de-la-coalition-PCQVP-au-GMP-ITIE.pdf</p> <p>https://itie.sn/wp-content/uploads/2021/06/Renouvellement-CONGAD-2020.pdf</p> <p>https://itie.sn/wp-content/uploads/2021/06/Reponse-UAL.pdf</p>

2. Si des représentants du GMP ont été remplacés pendant le mandat, merci de décrire le processus suivi pour leur remplacement.

Procédure agréée pour remplacer des membres du GMP représentant la société civile	Pratique pendant la période examinée

<p>Remplacement effectué avec la désignation de nouveaux membres.</p> <p>(Documents sur les « <i>Procédures et critères de désignation des membres des collèges du Secteur privé et de la Société civile du CN-ITIE</i> » disponible sur demande). https://itie.sn/wp-content/uploads/2021/06/Procédures-de-désignation-et-criteres-de-selection-des-membres-du-CNITIE@12042021.pdf</p>	<p>Pratique toujours en vigueur https://itie.sn/wp-content/uploads/2021/06/Procédures-de-désignation-et-criteres-de-selection-des-membres-du-CNITIE@12042021.pdf</p> <p>https://itie.sn/wp-content/uploads/2021/06/Utilisation-des-données-ITIE-par-la-Société-Civile-et-processus-recrutement-représentant-CONGAD-à-ITIE-1.pdf</p> <p>https://itie.sn/wp-content/uploads/2021/06/Courrier-Synpics-designation-scaled.jpg</p> <p>https://itie.sn/wp-content/uploads/2021/06/Processus-de-sélection-des-représentants-de-la-coalition-PCQVP-au-GMP-ITIE.pdf</p> <p>https://itie.sn/wp-content/uploads/2021/06/Renouvellement-CONGAD-2020.pdf</p> <p>https://itie.sn/wp-content/uploads/2021/06/Reponse-UAL.pdf</p>
---	---

Contacts avec le collège au sens large

3. Décrire la structure du collège de la société civile, les politiques et pratiques pour la coordination sur les questions ITIE.

Merci de fournir des éléments probants tels que les TdR du collège, les dates et procès-verbaux de réunions du collège, le nombre d'emails adressés à des listes de diffusion. Si ces éléments sont accessibles en ligne, fournir un lien. Si ce n'est pas le cas, merci de mettre ces éléments probants en annexe au présent questionnaire.

Structures mise en place pour le contact avec le collège au sens large, par exemple réseaux	Politiques et procédures agréées pour les contacts avec le collège au sens large	Pratique pendant la période examinée
<ul style="list-style-type: none"> • ONECCA • SYNPICS • CONGAD • CPCQVP 	<ul style="list-style-type: none"> • Mailing list • Groupe de partage • Ateliers et fora Communautaires <p>https://itie.sn/wp-content/uploads/2021/06/Utilisation-</p>	<p>Pratique toujours en vigueur</p>

	<p>des-donnees-ITIE-par-la-Societe-Civile-et-processus-recrutement-representant-CONGAD-a-ITIE-1.pdf</p> <p>https://itie.sn/wp-content/uploads/2021/06/Fwd_-Appel-a-points-de-vue-sur-la-participation-des-parties-prenantes-Mailing-list-ONECCA.pdf</p> <p>https://itie.sn/wp-content/uploads/2021/06/RAPPORT-CDP.pdf - page 12</p>	
--	---	--

4. Les membres du GMP ont-ils cherché à récolter les contributions du collège au sens large sur les documents suivants ? Le cas échéant quelles formes ont pris ces contributions ? Quand ont-elles été reçues ?

- a) Le dernier plan de travail de l'ITIE, y compris les priorités de mise en œuvre ;
- b) Le dernier examen annuel des résultats et impacts.

- Le dernier Plan de Travail de l'ITIE a été partagé ;
 - Une consultation des parties prenantes a été organisée ;
- https://itie.sn/?offshore_dl=5326

Utilisation des données

5. Les représentants de la société civile ont-ils contribué à la communication ou l'utilisation des données ITIE, par exemple en participant à des activités de sensibilisation ou en utilisant les données ITIE pour des activités de plaidoyer ou des campagnes ?

Le cas échéant merci de fournir des exemples avec des liens vers tout élément probant, par exemple des rapports, blogs ou articles de presse.

Presque toutes les organisations membres et non-membres utilisent activement les données dans le cadre de leurs activités.

- Dissémination des rapports ITIE , divulgation des données, utilisation des données et informations dans la communication et le plaidoyer, Aide à la prise de décision, etc.
- Les membres de la société civile au sein du GMP ont participé de manière active et inclusive aussi bien au niveau central, que communautaire, au partage des conclusions/validation des rapports ITIE, aux activités de dissémination (fora, ateliers de partage, émissions radios, points de presse, webinaire). (Voir, site : www.itie.sn).

1. <https://itie.sn/wp-content/uploads/2021/06/Statistiques-Media-ITIE-Senegal-juin2021.pdf>
2. <https://www.youtube.com/watch?v=iWoki6-IUo&t=610s>
3. https://www.youtube.com/watch?v=gmJQhJWPj_A
4. <https://www.youtube.com/watch?v=JPLhHttthcQ>
5. <https://www.youtube.com/watch?v=XXy2cb4tggU>
6. https://www.pressafrik.com/Environnement-le-desastre-des-societes-minieres-sur-la-rehabilitation-des-sites_a233259.html
7. https://www.dakaractu.com/Thies-1ere-region-miniére-La-repartition-des-fonds-de-perequation-de-2010-a-2018-dedies-aux-collectivites-territoriales_a197831.html
8. <https://lequotidien.sn/peche-impacts-lies-a-l'exploitation-des-hydrocarbures-le-contenu-local-alternative-contre-le-desoeuvrement/>
9. <https://lequotidien.sn/publication-des-rapports-le-forum-civil-interpelle-les-corps-de-contrôle/>
10. <http://www.osideasn.org/nos-initiatives/>
11. <https://www.energie.gouv.sn/table-ronde-sur-les-defis-et-les-opportunités-autour-du-projet-gta/>

Obstacles à la participation

6. Si des représentants de la société civile ont rencontré des obstacles à leur participation à l'ITIE, y compris à l'utilisation de données sur le secteur extractif accessibles au public, merci de décrire ces obstacles dans le détail ci-dessous ou transmettez directement vos préoccupations à l'équipe de Validation (xxx@eiti.org) au plus tard à la date de début de la Validation.

Il est précisé dans le [Protocole sur la participation de la société civile](#) que « le gouvernement se doit d'assurer un environnement propice à la participation de la Société Civile à l'ITIE ». Toute préoccupation quant à une violation potentielle du protocole doit être accompagnée d'une description de l'incident en question y compris la date et le lieu, les parties impliquées et le lien avec le processus ITIE. Une documentation doit être fournie si elle existe. Les demandes de confidentialité seront honorées.

Dans le cadre de la Validation, les « représentants de la société civile » fait référence aux représentants de la Société Civile impliqués sur le fond du processus ITIE, y compris mais ne se limitant pas aux membres du groupe multipartite. Et, le « processus ITIE » fait référence aux activités liées aux préparatifs de l'adhésion à l'ITIE, aux réunions du groupe multipartite, aux réunions parallèles du collège de la société civile portant sur l'ITIE, y compris sur les interactions avec les représentants du groupe multipartite, à la production de rapports ITIE, la production de matériaux ou d'analyses de rapports ITIE, l'expression de points de vue liés aux activités de l'ITIE et l'expression de points de vue sur la gouvernance des ressources naturelles.

Disposition du protocole ITIE sur la participation de la société civile	Violation potentielle identifiée pendant la période examinée et éléments probants
2.1 Expression : Les représentants de la société civile ont la faculté de participer au débat public concernant le processus	Aucun obstacle à la participation des représentants de la Société Civile au GMP n'a été noté à ce jour.

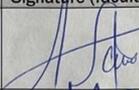
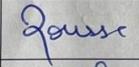
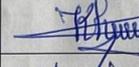
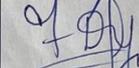
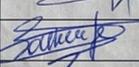
<p>ITIE et d'exprimer librement des opinions au sujet du processus ITIE, sans contrainte, ni coercition, ni représailles.</p>	
<p>2.2 Opération : Les représentants de la Société Civile ont la possibilité d'agir librement dans le cadre du processus ITIE.</p>	<p>Les représentants de la Société Civile au sein du GMP peuvent même faire des propositions et diriger des commissions.</p> <p>Les Commissions Communication, Validation et Bénéficiaires Effectifs sont dirigées par des représentants de la Société civile du CN-ITIE. Les membres de la Société comme ceux des autres collèges ont toute la latitude de faire des propositions au sein des Commissions.</p>
<p>2.3 Association : Les représentants de la société civile ont la possibilité de communiquer et de collaborer les uns avec les autres concernant le processus ITIE.</p>	<p>Oui, Cf : la lettre d'affirmation des représentants de la société civile ci-après : https://itie.sn/wp-content/uploads/2021/06/Affirmation-osc.pdf</p>
<p>2.4 Participation : Les représentants de la société civile sont en mesure de participer pleinement, activement et efficacement à la conception, à la mise en œuvre, au suivi et à l'évaluation du processus ITIE.</p>	<p>Oui, Cf : la lettre d'affirmation des représentants de la société civile ci-après : https://itie.sn/wp-content/uploads/2021/06/Affirmation-osc.pdf</p> <p>La Coalition nationale Publiez Ce Que Vous Payez (PCQVP) du Sénégal a organisé les 11 et 12 Juin 2021 un atelier avec les acteurs de la société civile pour analyser la mise en œuvre de l'ITIE au Sénégal, en mettant l'accent sur cinq (05) thèmes/exigences de la Norme ITIE. Voir lien ci-après : https://itie.sn/wp-content/uploads/2021/06/PCQVP-SENEGAL_Rapport-consultation-de-la-société-civile-Validation-ITIE-Senegal-.pdf</p>
<p>2.5 Accès aux processus décisionnels publics : Les représentants de la société civile sont en mesure de s'exprimer librement sur les questions de transparence et de gouvernance des ressources naturelles, et de veiller à ce que l'ITIE contribue au débat public.</p>	<p>Oui</p> <ol style="list-style-type: none"> https://www.youtube.com/watch?v=_iWoki6-IUo&t=610s https://www.youtube.com/watch?v=gmJQhJWPj_A https://www.youtube.com/watch?v=JPLhHttthcQ https://www.youtube.com/watch?v=XXy2cb4tggU https://www.pressafrik.com/Environnement-le-desastre-des-societes-minieres-sur-la-rehabilitation-des-sites_a233259.html https://www.dakaractu.com/Thies-1ere-region-miniere-La-repartition-des-fonds-de-perequation-de-2010-a-2018-dedies-aux-collectivites-territoriales_a197831.html https://lequotidien.sn/peche-impacts-lies-a-lexploitation-des-hydrocarbures-le-contenu-local-alternative-contre-le-desoeuvrement/ https://lequotidien.sn/publication-des-rapports-le-forum-civil-interpelle-les-corps-de-contrôle/ http://www.osideasn.org/nos-initiatives/ https://www.energie.gouv.sn/table-ronde-sur-les-defis-et-les-opportunités-autour-du-projet-gta/

Signataires

8. Merci d'inclure ci-dessous les noms et coordonnées des membres du GMP représentant la société civile qui signent et donnent leur accord pour que l'information ci-dessus soit transmise à l'équipe de Validation. Ajouter des lignes le cas échéant.

Modèle pour la collecte des données
Participation des parties prenantes
Décembre 2020

7. Merci d'inclure ci-dessous les noms et coordonnées des membres du GMP représentant la société civile qui signent et donnent leur accord pour que l'information ci-dessus soit transmise à l'équipe de Validation. Ajouter des lignes le cas échéant.

Nom	Courriel ou numéro de téléphone	Date	Signature (facultatif)
Amadou SAMB (Ordre National des Experts Comptables et Comptables Agréés – ONECCA)	77 644 02 88 amadou.samb@fiduciasn.com	30 Juin 2021	
Abdoul Aziz DIOP (Publiez Ce Que Vous Payez – Forum Civil)	77 632 94 59 moulaymakhtar@gmail.com	30 Juin 2021	
Fatou Jagne SENGHOR (Publiez Ce Que Vous Payez – Article 19)	77 569 23 15 fatouj@article19.org	30 Juin 2021	
Moussa Mbaye GUEYE (Publiez Ce Que Vous Payez – Enda Lead)	77 575 77 37 moussa.gueye@leadinafrica.org	30 Juin 2021	
Mor KHOUMA (Publiez Ce Que Vous Payez – ASPRODEL)	77 534 56 33 morkhouma78@yahoo.fr	30 Juin 2021	
Mamadou DIEYE (Syndicat des Professionnels de l'Information et de la Communication du Sénégal – SYNPICS)	77 633 30 51 mdleye3@yahoo.fr	30 Juin 2021	
Jean BASSENE (CONGAD – YMCA)	77 633 30 51 jeanbassene@ymcasenegal.org	30 juin 2021	
Adama DIALLO (Union des Associations des Elus Locaux – UAEL)	77 234 59 42 adama.diallo@mpe.gouv.sn	30 Juin 2021	

AS
K
AAJ




EITI International Secretariat
Phone: +47 222 00 800 • E-mail: secretariat@eiti.org • Twitter: @EITlorg
Address: Rådhusgata 26, 0151 Oslo, Norway • www.eiti.org

Pour utilisation par l'équipe de Validation : questions pour guider les consultations sur la participation des parties prenantes

- **Quels sont les points forts de la participation du collège à l'ITIE ?**
- **Obstacles à la participation à l'ITIE, y compris liés à toute disposition du protocole sur la participation de la société civile ?**
- **Les parties d'autres collèges ont-elles cherché à exercer une influence sur le processus de nomination au GMP ou sur la coordination du collège ?**
- **Quelles sont les priorités du collège (ou de l'organisation) pour l'ITIE ?**
- **Dans quelle mesure ces priorités sont-elles reflétées dans la mise en œuvre de l'ITIE ?**
- **Les autres collèges participent-ils pleinement, activement et efficacement à la mise en œuvre de l'ITIE ?**
- **Autres remarques, y compris commentaires sur le fonctionnement du GMP.**
- **Pour les parties prenantes ne siégeant pas au GMP : commentaire sur les possibilités de fournir des contributions au travail du GMP ou à l'ordre du jour des réunions. Commentaire sur la représentativité des membres d'un collège au GMP, potentiels conflits d'intérêt et transparence du processus de nomination au GMP.**
- **Questions spécifiques au contexte, issues des contributions écrites pour clarifier ou demander des informations supplémentaires.**

Pour utilisation par l'équipe de Validation : Modèle pour un "Appel à points de vue sur la participation des parties prenantes"

Appel à points de vue sur la mise en œuvre de l'ITIE au/en/à [pays]

[Résumé de l'état des lieux de la mise en œuvre, y compris la date de début de Validation et le résultat de la Validation précédente]

Le Secrétariat international de l'ITIE cherche à collecter les points de vue des parties prenantes sur les progrès accomplis au/en/à [pays] dans la mise en œuvre de la Norme ITIE entre [période examinée]. Il est demandé aux parties prenantes d'envoyer leurs contributions à [coordonnées des membres de l'équipe de Validation] au plus tard le [date de début de la Validation].

La Norme ITIE exige une participation pleine, active et efficace du gouvernement, des entreprises extractives et de la société civile à la mise en œuvre de l'ITIE. Le Secrétariat cherche à collecter des points de vue sur les questions suivantes :

1. Le gouvernement, les entreprises extractives et la société civile participent-ils pleinement, activement et efficacement à la mise en œuvre de l'ITIE ?
2. Existe-t-il des obstacles à la participation de l'un de ces collèges ou de leurs sous-groupes à la mise en œuvre de l'ITIE ?

La participation de la société civile à l'ITIE sera évaluée conformément au Protocole de l'ITIE relatif à la participation de la société civile. Les parties prenantes donneront leur contribution sur le respect du protocole par le/la [pays].

Toute préoccupation quant à une violation potentielle du protocole doit être accompagnée d'une description de l'incident en question y compris la date et le lieu, les parties impliquées et le lien avec le processus ITIE. Des documents devront être fournis s'ils sont disponibles. Les parties prenantes peuvent également indiquer la disposition du protocole qu'ils estiment n'être pas respectée. Les réponses seront anonymisées et traitées de façon confidentielle.

Le Secrétariat cherche à collecter des points de vue sur les questions suivantes portant sur la participation de la société civile :

3. Les organisations de la société civile sont-elles en mesure de participer au débat public sur le processus ITIE et d'exprimer des points de vue sur le processus ITIE sans contrainte, ni coercition, ni représailles ?
4. Les représentants de la société civile ont-ils la possibilité d'agir librement dans le cadre du processus ITIE ?
5. Les représentants de la société civile ont-ils la possibilité de communiquer et de collaborer les uns avec les autres concernant le processus ITIE ?

6. Les représentants de la société civile sont-ils en mesure de participer pleinement, activement et efficacement à la conception, à la mise en œuvre, au suivi et à l'évaluation du processus ITIE ?
7. Les représentants de la société civile sont-ils en mesure de s'exprimer librement sur les questions de transparence et de gouvernance des ressources naturelles, et de veiller à ce que l'ITIE contribue au débat public ?

Dans le cadre du protocole, les « représentants de la société civile » signifient les représentants de la société civile impliqués sur le fond du processus ITIE, y compris mais ne se limitant pas aux membres du groupes multipartite. Le « processus ITIE » fait référence aux activités liées aux préparatifs à l'adhésion à l'ITIE, aux réunions du groupe multipartite, aux réunions parallèles du collège de la société civile portant sur l'ITIE, y compris les interactions avec les représentants du groupe multipartite, à la production de rapports ITIE, la production de matériaux ou d'analyses de rapports ITIE, l'expression de points de vue liés aux activités de l'ITIE et l'expression de points de vue sur la gouvernance des ressources naturelles.